HAL
open science

Les riverains de la Loire angevine face au risque d'inondations. De la peur à l'indifférence, XVIII-XXIe siècles

Emmanuel Brouard

▶ **To cite this version:**

Emmanuel Brouard. Les riverains de la Loire angevine face au risque d'inondations. De la peur à l'indifférence, XVIII-XXIe siècles. Les peurs (expressions, perceptions et effets, du XVIe siècle à nos jours), MSHS de Poitiers, Oct 2010, Poitiers, France. pp.89-100. hal-02141422

HAL Id: hal-02141422

https://hal.science/hal-02141422

Submitted on 27 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuel Brouard, « Les riverains de la Loire angevine face au risque d'inondations. De la peur à l'indifférence, XVIIIe-XXIe siècle », Frédéric CHAUVAUD (dir.), *L'ennemie intime. La peur : perceptions, expressions, effets*, Rennes, Presses univ. de Rennes, 2012, p. 89-100.

Les riverains de la Loire angevine face au risque d'inondations De la peur à l'indifférence, XVIII-XXIe siècles

Emmanuel BROUARD

Aux XVIIIe et XIXe siècles, les riverains de la Loire, en Anjou, entretiennent avec le fleuve des relations teintées de méfiance, voir de peur. En 1783, lors d'une crue de la Loire, un ingénieur chargé de la défense de la levée de la Loire décrit ainsi les réactions des riverains dans le secteur de Saint-Mathurin-sur-Loire[1] : « *L'alarme est dans nos cantons, les trois rivières de la Loire, de la Vienne et du Thouet donnent à la fois et portent les eaux à plusieurs endroits jusqu'au niveau du pavé de la levée* (...) *les habitants* [sont] *effrayés au delà de ce que je peux vous exprimer (…) les mémoires s'exaltent par la tradition qui leur fait s'entre*[dire] *qu'on a vu la Loire, s'ouvrant des brèches, devancer dans la vallée des personnes qui cherchaient à se sauver à course de cheval, qu'on a vu cabrer des maisons et abîmer les habitants grimpés sur les toits, et présenter dans ces déluges de la vallée le spectacle des bestiaux à la nage, d'enfants flottant dans leurs berceaux et d'hommes se sauvant dans les arbres ; enfin la moitié de ces habitants sont sur la levée pour l'exhausser, pour raccommoder les brèches tandis que l'autre moitié fuit avec bestiaux vers la côte du nord, sans nourriture. Nombre de femmes en couche et de malades sont abandonnés aux événements* ». La dernière grande inondation en vallée de l'Authion remonte alors à 72 ans (1711), cependant le souvenir en reste vivace dans la mémoire collective. A chaque grande crue, la peur des ruptures de digues ressurgit. De tels documents étant malheureusement rares au XVIIIe siècle, la place de la peur dans les relations des riverains avec le fleuve sera donc étudiée principalement à partir des sources liées aux grandes crues du milieu du XIXe siècle. Cette peur disparait au XXe siècle. C'est la conséquence de l'éloignement dans le temps des dernières catastrophes, mais bien plus encore, des transformations de la société : accroissement de la mobilité, transformations des rapports au fleuve et au territoire, confiance dans la maitrise technique de la nature et dans la fonction protectrice de l'Etat. Ce recul de la peur est une source d'apaisement, mais aussi le symptôme d'une méconnaissance du danger.

Les riverains face aux crues : calamités fréquentes ou catastrophes mémorables. XVIIIe-XIXe siècles

La vallée de l'Authion, ou vallée d'Anjou, représente un tiers des zones inondables défendues par des digues tout au long de la Loire. Elle

[1] Archives dép. Maine-et-Loire, C 22.

s'étend de la Touraine aux abords d'Angers, sur la rive droite de la Loire (Fig. 1). L'Authion est un affluent de la Loire. Il coule au milieu de cette vallée et provoque jusqu'aux années 1970 de fréquentes inondations. Progressives et sans danger pour les riverains, les crues de l'Authion font partie des habitudes. Bien que les dégâts sur les récoltes puissent être considérables, la peur est absente. Les cultivateurs s'adaptent à ce risque. Les récoltes des bonnes années compensent les dégâts causés par les crues, et les zones basses, près de l'Authion, sont couvertes de vastes prairies naturelles.

Les relations avec la Loire sont différentes. La vallée est protégée du fleuve par la grande levée, une digue de 72 km. L'inondation par rupture de la levée est une catastrophe, un évènement rare mais violent et dangereux : l'eau anéantit les récoltes, détruit des maisons, disperse le mobilier, noie le bétail ou le prive de fourrage. Une série de ruptures dramatiques aux XVIe et XVIIe siècles provoque de grandes inondations. Leur violence est accentuée par les rehaussements successifs de la digue. Après les inondations mémorables de la période 1707-1711[2], les ruptures cessent sur la levée d'Anjou jusqu'en 1856. Cependant, la peur ressurgit lorsque la digue est menacée, comme l'illustre le texte présenté en introduction. La population riveraine reste vigilante et garde la mémoire des crues, notamment grâce à des repères matériels établis sur les murs des maisons et aux ponts.

En aval des Ponts-de-Cé, et sur la rive gauche de la Loire face à la vallée de l'Authion, les inondations sont plus fréquentes (régions de Chalonnes, Béhuard, Champtoceaux, Blaison etc.). De petites digues protègent certains secteurs contre les crues moyennes. Les cultivateurs composent avec le risque, comme le font ceux de la vallée d'Anjou vis-à-vis des crues de l'Authion. Des digues dites insubmersibles sont créées au XIXe siècle par des syndicats de riverains, mais elles se révèlent plus fragiles que la grande levée de la vallée de l'Authion.

Au début du XIXe siècle, le souvenir de la dernière grande crue, celle de 1799, s'éloigne peu à peu. C'est alors que les crues de 1843, 1844, 1846, puis l'inondation de 1856 entrainent le retour de la question de la sécurité au premier plan[3]. En 1856, 160 brèches se forment dans les digues de la Loire, environ 100 000 hectares sont inondés. Une de ces brèches, au milieu du bourg de la Chapelle-sur-Loire, entraine l'inondation de la vallée d'Anjou, soit environ 40 000 hectares et 40 000 inondés (fig. 2). Les carrières d'ardoise de Trélazé, près d'Angers, sont aussi touchées.

L'inondation entraine une quarantaine de décès dans le département[4]. Les dégâts matériels sont importants : essentiellement des récoltes perdues mais aussi des maisons détruites par centaines. Excepté à la Chapelle-sur-Loire, ce sont surtout les maisons de bois et de terre des plus

---

[2] Célestin PORT, « Les inondations dans le département de Maine-et-Loire », *Revue de l'Anjou*, 1856, T.1, p. 360-374.

[3] - Jean-Baptiste COULON, *Epoques saumuroises, ou esquisses historiques et anecdotiques sur Saumur et ses environs…*, Saumur, Javaud, 1842 [1843 d'après le contenu], p. 409.
- Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 20. Rapport inscrit au PV du conseil général de 1843.

[4] - Geoffroy RAOUL-JOURDE, *L'inondation du val de Loire et la visite de Napoléon III en Anjou en 1856*, mémoire de maitrise, université d'Angers, 1998.

pauvres[5]. L'impact psychologique est fort, en particulier à la Chapelle-sur-Loire, où le bourg est partiellement détruit, et où les eaux exhument une centaine de cadavres du cimetière. On en retrouve un peu partout, dans les champs, sur des arbres, même dans une maison[6]. Pour la première fois depuis 1711, la vallée est entièrement submergée, la population doit fuir. En 1866, une nouvelle rupture a lieu, cette fois à Saint-Martin de la Place. Elle se produit heureusement en fin de crue et les dégâts sont bien moins importants qu'en 1856[7] (fig. 3). La Loire angevine, après 1866, connaît encore quelques grandes crues (1872, 1910, et plus récemment 1982 et 1995). Cependant, la grande levée tient bon.

Plusieurs sources permettent de voir les riverains confrontés au danger : rapports et lettres adressés au préfet, dossiers constitués pour l'attribution de médailles[8], journaux et ouvrages commémoratifs de l'inondation[9]. Les communes de la Loire moyenne et de la basse Loire sont prévenues plusieurs jours à l'avance de l'arrivée des crues. De plus, leur déroulement est plus progressif qu'en Haute Loire. Les riverains disposent donc de délais pour organiser la défense des digues et si besoin l'évacuation, mais en contrepartie, la lutte qui s'engage s'étend sur plusieurs jours, elle épuise physiquement et moralement les travailleurs. Dans cette lutte, les riverains constituent l'essentiel de la main d'œuvre et fournissent les matériaux. Ils reçoivent un soutien important de leurs voisins des coteaux environnants. En comparaison, l'Etat intervient peu, car ses moyens sont limités. Il fournit l'encadrement, transmet des informations et envoie parfois des soldats ou des détenus en renfort.

Des milliers d'hommes travaillent à la défense de la digue, sous la direction des maires et des ingénieurs des Ponts et Chaussées[10]. Pour contrer la montée des eaux, les travailleurs élèvent de petits talus de terre sur la levée, ainsi que des murets avec des pierres prises sur les chantiers, ou provenant de la destruction de maisons riveraines. En 1866 se développe aussi l'usage des sacs de terre. Ces travaux de défense peuvent devenir dangereux. Il arrive qu'une banquette de terre cède sous la pression de l'eau. Dans d'autre cas, une voie d'eau, appelée « renard » menace la solidité de la digue sapée de l'intérieur. Les travailleurs craignent alors de voir le sol se

---

[5] - Archives dép. Maine-et-Loire, 83 AC.3F14/1. 9/8/1856 (Beaufort). - 121-S-23, 15/6/1856 (la Ménitré).
- COULON et AUCHE, *Inondation de 1856 dans la vallée de la Loire*, Saumur, impr. de P. Godet, 1857, p. 94.

[6] - MAIRIE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE, *La Chapelle sur Loire, la grande crue. Récits et témoignages concernant la grande crue de la Loire de 1856*, La Chapelle sur Loire, 2008, p. 10.

[7] Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25. Rapports des 6/10 et 24/11/1866. 15/10/1866, maire de La Ménitré.

[8] Les médailles récompensent des défenseurs de la levée, et en 1856 des sauveteurs. Elles sont attribuées principalement à des fonctionnaires : gendarmes, maires, agents des ponts et chaussées, principalement, mais aussi instituteurs, cantonniers et parfois, mariniers et paysans, ecclésiastiques.
- Archives dép. Maine-et-Loire, 1M8/159.

[9] Ces derniers documents sont à utiliser avec une prudence particulière. Ils mettent l'accent sur le sensationnel, l'édifiant, le pathétique, et contribuent à la création de « légendes ».

[10] En 1856 chaque ingénieur s'occupe de 15 à 30km de digue. Des carences peuvent apparaître dans l'organisation, car les maires sont parfois absents, ou dépassés par les évènements (Saint-Clément, Mazé en 1856).- COULON et AUCHE, *op. cit.,* p. 13 ; Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 21, 121 S 22, 121 S 25, 1M8/159.

dérober sous leurs pieds. La foule présente sur la levée favorise les mouvements de panique. Le cri « sauve qui peut » retentit, et c'est la débandade. Les défenseurs s'égaillent, avant, souvent, de revenir sur la digue une fois la peur maitrisée[11].

Les journaux insistent lourdement sur le désespoir des réfugiés mais ils abordent peu les mouvements de panique. Ils préfèrent mettre en avant des héros positifs, d'où l'importance accordée aux sauvetages, surtout s'ils impliquent des notables : représentants de l'Etat et de l'Eglise[12]. L'Etat est aussi sensible à l'exemplarité, d'où l'usage des médailles. Prenons un exemple à Savennière en 1866 : Jean Thuleau (proposé pour une médaille) « *se précipita dans le flot, pour faire obstacle avec son corps à la violence des eaux. Electrisés par cet acte d'héroïsme, Rousseau le premier, et après lui Ribault et Maugin se précipitèrent dans la brèche au secours de Thuleau entrainant avec eux du bois, des foins, de la paille, pour faire obstacle au torrent dont l'impétuosité toujours croissante menaçait de les emporter. Cet acte collectif de dévouement permit aux autres travailleurs effrayés de revenir à la brèche* »[13] (fig.4).

Dans d'autres descriptions, les héros sont anonymes : « *Sur un point, le courage des travailleurs s'élève jusqu'au sublime de l'héroïsme. Plus de 1000 hommes étaient rassemblés. La chaussée ramollie, détrempée par les crues antérieures, tremble sous leurs pieds. Tous peuvent être balayés engloutis à la fois… qu'importe ? Ils redoublent d'effort, domptent le fleuve qui mugit, offrent leurs poitrines pour point d'appui aux banquettes et aux terrassements qui fléchissent. L'eau les domine, les inonde et passe par-dessus leurs têtes : ils restent dans cette position pendant qu'on terrasse derrière eux, entre leurs jambes* »[14].

En 1783, 1843, 1856[15] et surtout en 1866, des désertions surviennent parmi les défenseurs de la levée. Aux effets de la peur s'ajoutent l'épuisement des défenseurs après plusieurs jours de lutte, et la défense des intérêts individuels prenant le pas sur la défense collective. La population fuit vers le coteau avec le bétail, les récoltes, les meubles. En 1866, ces mouvements sont accentués par le souvenir de l'inondation précédente et par une accumulation de fausses nouvelles semant le désarroi et le doute[16]. Peur et rumeur s'alimentent respectivement. Après chaque débandade, les maires, les ingénieurs, parcourent la campagne pour tenter de rameuter les

---

[11] Ainsi, en 1866, le maire de Blou se rend à un village des bords de Loire avec 150 hommes, pour défendre la levée. Mais ces hommes « *furent, au moment où ils atteignaient le village, refoulés avec un indicible désordre, par les hommes épouvantés qui fuyaient encore cette fois, un sauve qui peut crié sans raison, par un homme qui manquait de courage, en était la cause* ». Il avait déjà assisté à une scène de panique en 1856.
- Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25, maire de Blou.

[12] Il y a souvent là des exagérations, des légendes. Coulon et Auché le signalent dans le cas du curé de La Ménitré ; pourtant, ils tombent eux-mêmes dans ce travers au sujet du curé de St Michel sur Loire.
- COULON et AUCHE, *op. cit.,* p. 13 et 66.

[13] Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25. Propositions pour des récompenses.

[14] - COULON et AUCHE, *op. cit.,* p. 13.

[15] - Jean-Baptiste COULON, *op. cit.*, p. 424.
- Archives dép. Maine-et-Loire, 1M8/159. Rapport du 7/6/1856.

[16] Des rumeurs de rupture à la Chapelle Blanche et à Planchoury désorganisent la défense de Saint-Martin-de-la-Place. A Chalonnes, le maire reçoit la nouvelle fausse d'une rupture à la Bohalle.
- Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25. 24/11/1866, rapport de Thouet. Lettre du maire de Chalonnes

cultivateurs, mais cela devient de plus en plus difficile. Le tocsin sonne soit pour prévenir du danger, soit plus souvent pour appeler à la défense de la levée. L'effet obtenu n'est pas toujours celui souhaité[17]. On bat aussi la générale dans les campagnes, au son de la caisse. A ces éléments d'ambiance sonore s'ajoute, à la Chapelle en 1856, le bruit provoqué par l'effondrement des maisons assises sur la digue[18].

En 1856, la peur s'empare aussi des inondés piégés dans des greniers ou dans des arbres, et voyant leurs fragiles abris menacés d'être emportés par le courant. Les communes organisent des services de sauvetage, mais il est parfois compliqué par la terreur s'emparant des réfugiés. Selon Coulon et Auché, « *Il fallait conduire plusieurs de ces pauvres gens, qui regardaient sans voir, faisaient quelques pas, revenaient automatiquement sans rien comprendre* »[19].

Les crues de la période 1843-1866 entretiennent un sentiment d'insécurité. L'inondation de 1856 est un traumatisme. Environ 40 000 habitants de la vallée de l'Authion se réfugient sur la levée - dans un premier temps -, dans les maisons accrochées à la levée, et surtout dans les communes des coteaux sud et nord. L'exode reprend en 1866 malgré l'impact modéré de la rupture. Il parait même plus massif et précoce qu'en 1856, car le souvenir de l'inondation est encore frais dans les mémoires[20]. L'inquiétude est à son comble après cette crue. Le maire de la Ménitré écrit alors : « *les dangers, les terreurs, les émotions qui ont tourmenté les habitants pendant plusieurs jours ont peut-être fait plus de mal à notre pays que les pertes matérielles elles-mêmes. En effet quelle sécurité d'habiter un pays, où dans toute saison, à tout moment et par un simple caprice atmosphérique, on est menacé d'aussi terribles catastrophes. Depuis 1843, les habitants de notre vallée ont été obligé de quitter trois fois leurs demeures, emmenant avec eux leurs mobiliers et leurs bestiaux, et ces désastres périodiques ne tendent à rien moins qu'à déprécier et dépeupler notre fertile vallée* ». La question des inondations est portée sur la place publique. Les conseils municipaux sont particulièrement impliqués[21]. Ils se tournent vers l'Etat pour qu'il les protège, d'autant que l'entretien de la grande levée et celui du lit du fleuve sont de son ressort. De plus, la protection contre les crues dépend en partie de mesures concernant

---

[17] « *Faire sonner la cloche, faire battre la caisse eut été imprudent, les habitants auraient fait comme dans certaines communes, ils auraient pris la fuite, et nous serions restés sans travailleurs* » (maire de la Daguenière). A La Bohalle, le maire alterne au fil des jours les consignes d'évacuation et les appels à la défense de la levée selon la teneur des nouvelles qui lui parviennent.

- Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25. 10 et 14/10/1866, maires de la Bohalle et la Daguenière. 11/10/1866, Rapport de Sicot.

[18] - Compte-rendu du conseil municipal et lettre du curé. MAIRIE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE, *op. cit.*

[19] COULON et AUCHE, *op. cit.,* p. 30.

[20] Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25. 5 et 14/10/1866, maires de la Bohalle et Saint-Mathurin.

[21] L'inquiétude se voit aussi lors de l'enquête agricole de 1867.

- Archives dép. Maine-et-Loire, 121 S 25. Préfet (20/12/1866), ministre (1867), maire de la Ménitré (4/12/1866).

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, *Enquête agricole. Deuxième série, Enquêtes départementales. 2e circonscription*, 1869 [enquête de 1867], Paris, Imprimerie impériale, p. 638-647.

l'ensemble du bassin, par exemple la création de barrages ou de déversoirs en amont.

Nous allons voir maintenant qu'un gouffre sépare les « vallerots » du XIXe siècle et ceux qui vivent maintenant dans la vallée. Entre temps, la peur de l'inondation s'est volatilisée. Le danger n'en reste pas moins réel.

Le souvenir des catastrophes à l'épreuve du temps : l'angoisse cède place à une relative indifférence

Une prise en compte croissante du risque d'inondation dans le bassin de la Loire

Après une période de recul au XXe siècle, le risque d'inondation revient au premier plan parmi les préoccupations des autorités dans les années 1980, suite notamment aux inondations de septembre 1980 en Haute-Loire (catastrophe de Brives-Charensac)[22]. La législation évolue, avec l'introduction de l'indemnisation des dégâts dus aux catastrophes naturelles, et le durcissement progressif de la réglementation sur la construction dans les zones à risques[23]. On parie d'abord sur l'éradication du risque par de grands ouvrages, digues et barrages, dans la continuité de la politique de maîtrise de la nature de l'après guerre. Cependant, ce choix est contesté[24]. La confiance dans les grands ouvrages diminue, et l'hypothèse du risque zéro est abandonné. La question de la vulnérabilité prend de l'importance : elle s'est accrue avec le développement des constructions en zone inondable, et les transformations de l'habitat[25]. Dans le bassin de la Loire, on compte 400 à 450 000 habitants en zone inondable dont 110 000 dans la seule agglomération de Tours[26].

---

[22] - Nicolas DOUSSIN, *Mise en œuvre locale d'une stratégie globale de prévention du risque d'inondation : le cas de la Loire moyenne*, Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement de l'Espace, université de Cergy-Pontoise, septembre 2009, p. 82.

[23] Loi du 13 Juillet 1982, puis loi du 2/2/1995 qui instaure des Plans de Prévention des risques (PPR).

- Christine DOURLENS, *La question des inondations au prisme des sciences sociales. Un panorama de la recherche publique. 2001 PLUS* [revue], n°63, juillet 2004, p. 20-32.

[24] L'Etat n'est pas seul à intervenir, les grandes agglomérations jouent un grand rôle à travers l'EPALA créé en 1983 (Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents). Une vive polémique oppose l'EPALA à des associations sur l'opportunité de construire certains barrages.

- Régis THEPOT, « L'aménagement de la Loire dans la deuxième moitié du XXe siècle », *Etudes ligériennes*, 2003, n°6 (nouvelle série), p. 12-20.

[25] Exemple du val nantais : Valérie JOUSSEAUME, « La vulnérabilité des hommes et des habitations face au risque d'inondation dans le Val nantais (1841-2003). Entre législation nationale et pratiques locales », *Norois*, 192, mars 2004.

[26] Les estimations avancées en cas de crue centennale sont calculées en milliards d'euros.

- DIREN CENTRE et PREFECTURE DE LA REGION CENTRE, *Schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne*, 2005, 39 p.

- Nicolas-Gérard CAMPHUIS, « Un évènement de type 1856 : une situation difficile à maîtriser, aujourd'hui encore, donc à anticiper ! », « Hier, la crue de 1856… Aujourd'hui et demain, comment se préparer à un évènement de cette ampleur ? Quel rôle pour les collectivités territoriales et les acteurs de terrain ? Colloque organisé par l'agglomération de Nevers, 23 & 24 novembre 2006 », *Etudes ligériennes*, Nouvelle série, n°14, 2007, p. 20-23.

Une structure appelée Plan Loire grandeur nature est créé en 1994 afin d'établir un plan global de prévention des inondations[27]. Elle prend en compte l'éventualité des ruptures des digues et les dégâts induits par les aménagements sur l'environnement[28]. D'autre part, dans le cadre du plan Loire, et par le moyen de contrats de plans Etat-Régions, des travaux importants de renforcement des levées sont entrepris dans les années 2000.

Les riverains et l'illusion de la sécurité

Aux préoccupations du plan Loire et de l'Etat répond une relative indifférence de la population. La peur de l'inondation a fortement reculé. Au XXe siècle, le développement de la mobilité court-circuite la transmission de la mémoire des crues. De plus, la perception du risque varie selon l'âge, la situation géographique, la profession, l'enracinement local. Ainsi, sur l'île de Béhuard, le risque est nié, car l'inondation est considéré comme un évènement normal, presqu'une fête, ressoudant la communauté. Les habitants ont l'habitude. A l'opposé, à la Bohalle, dans la vallée d'Anjou, l'hypothèse de l'inondation est rejetée. La disparition des crues de l'Authion depuis l'installation d'une station de pompage dans les années 1970 contribue à faire disparaître l'inondation du paysage mental, y compris celle qui pourrait venir de la Loire[29]. La méconnaissance du risque et l'indifférence sont accentués par la prise en charge de la sécurité par l'Etat, et par la confiance dans les progrès de la science et des techniques : « *Tout se passe comme si, être victime d'une inondation, c'était être victime d'un fléau ancestral qui n'aurait plus lieu d'être aujourd'hui* » (Vidal-Naquet, 2001). Ainsi, lors de la crue de 2003, certains riverains n'admettent pas son origine naturelle et l'attribuent à une mauvaise gestion des barrages[30]. Le développement de la sensibilité à l'environnement et à la nature joue aussi un rôle. L'irrégularité du débit de la Loire devient un atout : les inondations dans les secteurs non endigués font partie d'un patrimoine naturel valorisé,

---

[27] Lancé pour 10 ans et prolongé en 2000-2006 et 2007-2013, il regroupe l'Etat, les régions, la Diren centre, l'Etablissement public Loire (ex EPALA), l'Agence de l'eau Loire Bretagne, etc.

[28] Elle reprend aussi l'idée de permettre des inondations contrôlées dans certains vals secondaires, afin de faire « la part de l'eau » en cas de grande crue. Quelques « déversoirs » avaient été créés dans ce but à la fin du XIXe siècle. Le sujet reste cependant très sensible.

[29] - Anne CAILLAULT, *En quoi les protections existantes et envisagées influent-elles sur les habitants de Mazé et de St Mathurin ?*, CUFCO, Angers, diplôme Paysage et Aménagement de l'espace, 2003, p. 30 et 104.
- Jean-Noël RETIERE, *Quand la Loire déborde, pratiques et représentations, XIXe-XXe siècle*, Conservatoire Régional des rives de la Loire et de ses affluents, août 1998, 137 p.
- Estelle LEMOINE-MAULNY, *L'appropriation différenciée du risque d'inondation dans le développement territorial. L'exemple de trois communes de Maine-et-Loire*, mémoire de master 2, Université Catholique de l'Ouest, 2010, 114 p.
- Sylvain RODE, *Des inondations et des hommes : représentation et gestion territoriale du risque d'inondation dans trois communes du val de Loire : Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Bréhémont*, Paris, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, 2001, p. 40-41 et p. 50.

[30] - P.-A. VIDAL-NAQUET, *Inondations et culture du risque*, Ministère de l'Equipement, DRAST, CERPE, 2001, p. 12 et 18.
- Jacques THEYS, « La société vulnérable », FABIANI et THEYS, *La société vulnérable. Evaluer et maitriser les risques*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1987.
- « Hier, la crue de 1856… », *op. cit.*, table ronde p. 111.

elles donnent un caractère au territoire. L'inscription du val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité en 2000 au titre des paysages culturels vivants va dans ce sens. Enfin, la tendance des riverains à accepter les idées fausses mais rassurantes, et les arguments à court terme, peut s'expliquer par le concept de dissonance cognitive. Elle se manifeste quand la situation vécue par un individu est en conflit avec ses connaissances ou ses convictions, ce qui crée un inconfort psychologique. Pour y échapper, l'individu peut modifier son comportement (quitter la vallée), modifier son environnement, ou enfin modifier sa façon de penser de manière à réduire cette dissonance ou à justifier son comportement, par exemple en ayant recours à la fatalité ou en sous-estimant le risque. Les effets du creusement du lit mineur (abaissement de la ligne d'eau) et l'écrêtage par le barrage de Villerest sont fréquemment exagérés. Par contre, le rehaussement prévisible de la ligne d'eau à l'avenir est oublié, et la vulnérabilité des biens est sous-estimée[31].

L'attitude des municipalités est variable. Si certaines cherchent à informer les habitants, beaucoup, à l'opposé, évitent de communiquer sur le risque d'inondation. Les communes réagissent à l'image des riverains. A l'ignorance du danger s'ajoutent des tiraillements entre des intérêts à court, moyen et long terme. Mettre la question des inondations en avant, c'est prendre le risque d'effrayer des particuliers ou des entreprises envisageant de s'installer. C'est mécontenter ceux qui ne peuvent plus faire construire, ou vendre des terrains agricoles au prix fort. Ces intérêts lésés sont mis en balance avec une hypothétique inondation. Où est l'intérêt de la commune et de ses habitants ? En cas de catastrophes, les maires peuvent être mis au pilori par des habitants qui, pour certains au moins, ont tout fait pour se voiler les yeux. A cela s'ajoutent l'hostilité vis-à-vis de mesures imposées par l'Etat, en particulier l'établissement des PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) considérés comme des entraves au développement économique et démographique des communes[32].

N'est-il pas dangereux de ne pas avoir peur ?

Le recul de la peur est un élément positif pour la quiétude des riverains. Cependant, ce recul tient largement à une méconnaissance du risque, et à une sous-estimation du danger. La population, en général, n'est pas préparée à faire face à l'inondation et connait mal les mesures à prendre, surtout dans les zones bien protégées comme la vallée de l'Authion. Une relative indifférence domine. Les riverains s'informent peu sur la question du risque. Ils s'attendent à ce que le problème, s'il existe, soit pris en charge par les « autorités » : Etat, département ou commune. Pourtant, le préfet de la Nièvre expliquait en 2006, lors d'un colloque, qu'en cas d'inondations semblables à celle de 1856, les maires et les habitants devraient largement se prendre en charge, l'Etat concentrant ses moyens somme toute limités sur

[31] - Sylvain RODE, *op. cit.*, p. 47-53 (utilise le principe de dissonance cognitive). Voir aussi Valérie JOUSSEAUME, *op. cit.*

[32] Les PPRI ont été introduits par la loi « Barnier » du 2/2/1995 mais leur mise en œuvre se fait très progressivement. Dans la vallée de l'Authion, la mise en place du PPRI en 2000 fut très conflictuelle. Estelle LEMOINE-MAULNY, *op. cit.,* p. 77-83.

les activités cruciales[33]. L'Etat pousse donc les riverains et les collectivités à accepter l'existence du risque et à s'y préparer. Une loi de 2003 impose aux communes d'organiser des réunions publiques tous les 2 ans, mais souvent elle n'est pas appliquée. Le Plan Loire, pour sa part, met de plus en plus l'accent sur la sensibilisation aux inondations et sur l'information, afin de contribuer au développement d'une « culture du risque » chez les riverains[34]. Cependant, les évolutions sont lentes. D'après l'évaluation du Plan Loire de 2005, la connaissance du risque a progressé parmi les décideurs et gestionnaires, mais les riverains restent peu conscients des dangers[35]. L'information sur le risque rencontre des résistances liées à l'angoisse et à tout un système de représentations : l'inondation nécessiterait une crue « impensable » au sens propre.

Qu'une rupture de la grande levée survienne, et la peur pourrait revenir brutalement, accentuée par la surprise, et l'ébranlement des certitudes. Après un tel traumatisme, elle risquerait aussi de parasiter le débat sur les mesures à prendre. Dans ce contexte, le recours à l'histoire des crues et des inondations peut aider à la diffusion d'une culture du risque qui permette d'aborder ce problème avec recul, afin de vivre avec un risque évalué et accepté.

[33] Clôture du colloque, p. 123-126, dans « Hier, la crue de 1856… », *op. cit*.

[34] Philippe AUCLERC, « Une mobilisation sans précédent pour sensibiliser l'opinion à la prévention des crues », *La Loire et ses terroirs*, n°71, hiver 2009/2010, p. 14-17.

[35] EUREVAL-C3E-EUDATER, *Evaluation du Plan Loire. Rapport final. 20 avril 2005,* Agence de l'eau Loire-Bretagne, p. 81-83 et 222.

Fig. 1. Risque d'inondation en Loire angevine (carte)

Fig. 2. Rupture de 1856 à la Chapelle-sur-Loire. Louis Tavernier, *Souvenirs de l'inondation de Maine-et-Loire*, 1856, lithographie de Louis Moullin.

FiG. 3. 1866. Rupture de la digue du chemin de fer à Saint-Martin de la Place. *L'illustration*, 20 octobre 1866.

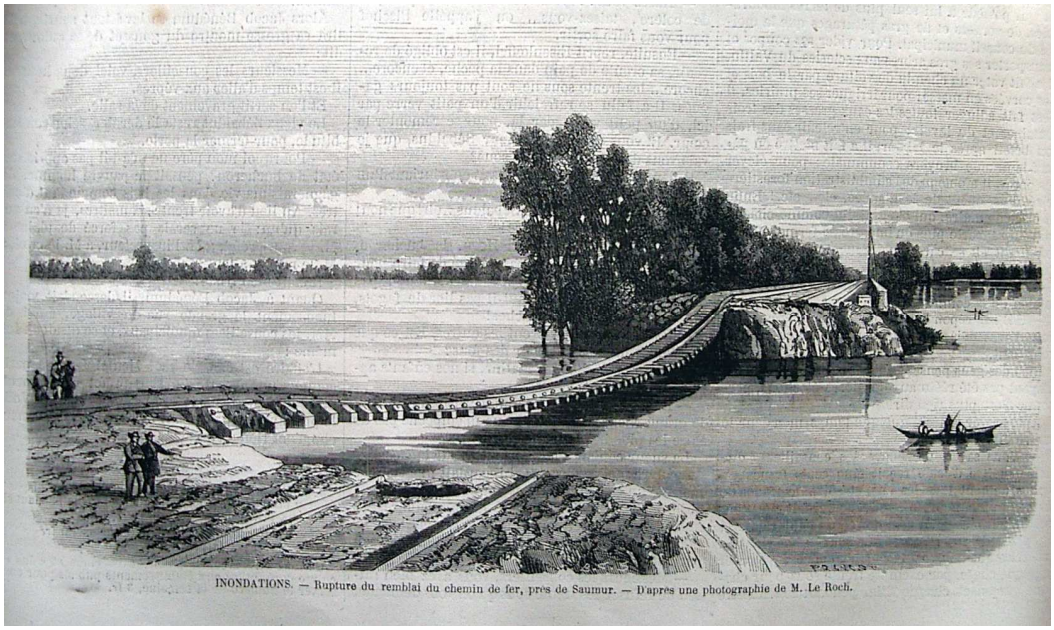

<u>Fig. 4. Inondation de 1910. Début de brèche, route de Chalonnes sur Loire à St Georges sur Loire.</u> ADML : 4 Fi 4902